

POLITIQUE A-36

PARTICIPATION DU PUBLIC

VILLE DE DIEPPE

1. Préambule

Le conseil municipal reconnaît que la participation et la collaboration du public peuvent améliorer l'efficacité de l'administration locale, multiplier ses options, améliorer la qualité de ses décisions et faire appel aux capacités de résolution de problèmes des citoyens et des organisations à l'extérieur de l'administration locale. Il reconnaît également que les connaissances et talents sont largement répartis dans la société et que tous en bénéficient lorsque ces compétences et capacités sont dirigées vers des buts communs. Enfin, le conseil municipal est d'avis que les organismes publics et les autorités municipales peuvent collaborer avec les citoyens et les organismes fédéraux, régionaux et locaux, les organisations sans but lucratif, les entreprises, et d'autres intervenants non gouvernementaux pour accomplir des tâches publiques et offrir des services publics de façon plus efficace et efficiente.

2. Objectifs

La politique de participation du public a pour but de :

- Adopter les valeurs de la participation du public de l'association internationale de participation du public (AIP2);
- Définir les principes et le continuum encadrant la participation du public;
- Promouvoir les valeurs, les principes et le continuum de la participation du public;
- Sensibiliser et éduquer les employés, les élus municipaux et la communauté quant aux valeurs, principes et continuum de la participation du public;
- Offrir un encadrement et un soutien aux processus de participation du public de l'administration municipale;
- Favoriser les instances de participation des citoyens tout au long du processus décisionnel;
- Viser la mise en place éventuelle d'un pouvoir décisionnel des citoyens sur certains éléments de l'organisation et du développement de la ville.

POLICY A-36

PUBLIC PARTICIPATION POLICY

CITY OF DIEPPE

1. Preamble

City council recognizes that public participation and collaboration can make local administration more efficient, increase its options, improve the quality of its decisions and make use of the problem-solving abilities of citizens and organizations outside local administration. It also recognizes that knowledge and talent are widely distributed in the population and that everyone benefits when these skills and abilities are directed towards common goals. Finally, city council believes that public organizations and city authorities can work with citizens, federal, regional and local organizations, non-profit organizations, businesses, and other non governmental stakeholders to accomplish public tasks and offer public services more efficiently and effectively.

2. Goals

The goal of the public participation policy is to:

- Adopt the public participation values of the International Association for Public Participation (IAP2);
- Define the principles and continuum governing public participation;
- Promote the values, principles and continuum governing public participation;
- Educate employees, municipal elected officials and the community and increase their awareness of the values, principles and continuum of public participation;
- Offer direction and support for the process of public participation in city administration;
- Promote citizen participation throughout the decision-making process;
- Aim to implement citizens' decision-making power for certain components of the city's organization and development.

3. Définitions

« La participation du public » comprend, sans toutefois s'y limiter, toute forme de communication en personne, appuyée par la technologie ou en ligne qui favorise la discussion, le dialogue ou les délibérations entre participants, ce qui permet aux résidents de prendre part au processus décisionnel utile.

« Le processus décisionnel » signifie toute action élaborant, mettant en œuvre ou appliquant une politique publique ou des décisions prises par les instances politiques, y compris, sans toutefois s'y limiter, la reconnaissance et la définition d'un problème, la définition des options pour un nouveau cadre de travail politique, l'élargissement de l'éventail d'options, la détermination d'approches pour régler le problème, la mise sur pied de priorités parmi les approches, la sélection à partir des priorités, la mise en œuvre de solutions, la gestion de projets et l'évaluation des répercussions associées aux décisions.

« Citoyen » désigne chacun des résidents de Dieppe. Bien que le concept de la participation du public vise l'engagement de toutes les parties prenantes de la communauté, le citoyen demeure le point central d'une participation accrue du public aux diverses étapes d'un processus décisionnel de la municipalité.

4. Politique de participation du public

Il est déclaré comme étant une politique publique que la participation active publique des membres de la communauté qui se réunissent pour délibérer et prendre des mesures à l'égard de problèmes ou questions publiques qu'ils ont eux-mêmes définis comme étant importants est une nécessité publique et requise dans l'intérêt de la santé, de la prospérité, de la sécurité et du mieux-être de la communauté.

La municipalité peut utiliser tout moyen qui satisfait aux valeurs et aux principes de participation du public établis à l'article 5 et 6 de la présente politique.

L'administration établit et publie des outils pour guider l'utilisation des moyens de participation satisfaisant aux valeurs et aux principes de participation du public.

5. Valeurs fondamentales de la participation du public

- (1) Les sept valeurs ci-dessous sont tirées de l'association internationale de participation du public (AIP2) et servent à décrire les attentes des citoyens qui participent aux processus décisionnel

3. Definitions

"Public participation" includes, but is not limited to, any form of in-person, technology-aided, or online public engagement that provides for individual or small group discussion, dialogue, or deliberation among participants, allowing residents to engage meaningfully in the policy process.

"Policy process" means any action in developing, implementing, or enforcing public policy, including but not limited to identifying and defining a public policy issue, defining the options for a new policy framework, expanding the range of options, identifying approaches for addressing an issue, setting priorities among approaches, selecting from among the priorities, implementing solutions, rule making, project management, and assessing the impacts of decisions.

"Citizen" refers to each resident of Dieppe. Although the concept of public participation aims to engage all community stakeholders, citizens are the focal point of increased public participation in the various steps of the municipal decision-making process.

4. Public Participation Policy

It is hereby declared a matter of public policy that the active public participation of community members to come together to deliberate and take action on public problems or issues that they themselves have defined as important is a public necessity and is required in the interest of the health, prosperity, safety, and welfare of the community.

The city may use any process that meets the values and principles for public participation set forth in Section 5 and 6 of this document.

The city adopts and makes publicly available tools to guide the use of participation strategies satisfying the values and principles for public participation.

5. Public Participation Values

- (1) The seven following values have been derived from the International Association for Public Participation (IAP2) and serve to define the expectations of residents involved in public

public. Selon l'IAP2, il a été établi qu'un processus de décision qui tient compte de ces valeurs a plus de chance de succès et d'être respecté et viable à plus long terme.

- a) La participation du public est fondée sur la conviction que ceux et celles qui sont touchés par une décision ont le droit d'être impliqués dans le processus décisionnel.
- b) La participation du public inclut l'engagement face au public que sa contribution aura une influence sur la décision.
- c) Le processus de participation du public favorise les décisions viables en reconnaissant et en traduisant les besoins et les intérêts de tous les participant(e)s, y compris les décideurs.
- d) Le processus de participation du public recherche et facilite la participation de ceux et celles potentiellement touchés ou intéressés par une décision.
- e) Le processus de participation du public tient compte de l'avis des participant(e)s dans la conception des modes de participation.
- f) Le processus de participation du public fournit aux participant(e)s les informations dont ils ont besoin pour participer d'une manière significative.
- g) Le processus de participation du public fait connaître aux participant(e)s l'incidence de leur contribution sur la décision.

6. Principes de participation du public

- (1) Les dix principes ci-dessous gouvernent la participation du public à Dieppe. Ils ont été inspirés du document intitulé « *Working Group on Legal Frameworks for Public Participation* » de l'auteur Matt Leighninger également directeur du « *Deliberative Democracy Consortium* ». Ils sont adaptés à notre contexte.
 - a) **Concept inclusif** : Le concept du processus de participation du public comprend les commentaires des représentants locaux appropriés ainsi que des membres de communautés participantes visées. La

participation processes. IAP2 has stated that processes based on the Core Values have been shown to be the most successful and respected in the long term.

- (a) Public participation is based on the belief that those who are affected by a decision have a right to be involved in the decision-making process.
- (b) Public participation includes the promise that the public's contribution will influence the decision.
- (c) Public participation promotes sustainable decisions by recognizing and communicating the needs and interests of all participants, including decision makers.
- (d) Public participation seeks out and facilitates the involvement of those potentially affected by or interested in a decision.
- (e) Public participation seeks input from participants in designing how they participate.
- (f) Public participation provides participants with the information they need to participate in a meaningful way.
- (g) Public participation communicates to participants how their input affected the decision.

6. Public Participation Principles

- (1) The following ten principles govern the design of public participation in Dieppe. They have been inspired by the "Working Group on Legal Frameworks for Public Participation" document by author Matt Leighninger who is also director of the "Deliberative Democracy Consortium". They have been adapted to our context.
 - (a) **Inclusive Design**: The design of a public participation process includes input from appropriate local officials as well as from members of intended participant communities. Public participation is an early

participation du public est une première partie et une partie intégrante de la détermination des problèmes et des possibilités, de la création du concept, du design, et de la mise en œuvre des politiques publiques, programmes et projets municipaux.

- b) **Intention authentique** : Le but primaire des processus de participation du public consiste à générer des points de vue et des idées publiques pour aider à façonner les mesures ou politiques de l'administration locale.
- c) **Transparence** : Les processus de participation du public sont ouverts, honnêtes et compréhensibles. La clarté et la transparence sont liées à la commandite, au but et au concept de la participation du public, et à la façon dont les décisionnaires utiliseront les résultats du processus.
- d) **Inclusion et égalité** : Les processus de participation du public reconnaissent, incitent et favorisent la participation de la communauté dans toute sa diversité. Ils respectent une panoplie de valeurs et de champs d'intérêt, ainsi que les connaissances des personnes qui y sont associées. Les personnes et les groupes qui ont été exclus sur le plan historique sont inclus de façon authentique dans les processus, les activités et les décisions ainsi que dans l'élaboration des politiques. Les répercussions, y compris les coûts et les avantages, sont reconnues et distribuées également.
- e) **Participation informée** : Les personnes qui participent au processus ont les renseignements ou l'accès à l'expertise, ou les deux, qui sont conformes au travail que les commanditaires et les convocateurs leur demandent de faire. Les membres du public reçoivent l'information dont ils ont besoin et assez de temps pour participer efficacement au processus. Les membres du public ont également une responsabilité de s'informer et de s'éduquer sur les enjeux.
- f) **Participation accessible** : Les processus de participation du public sont grandement accessibles sur le plan de l'emplacement, du temps et de la langue, et appuient

and integral part of issue and opportunity identification, concept development, design and implementation of city policies, programs, and projects.

- (b) **Authentic Intent**: A primary purpose of the public participation process is to generate public views and ideas to help shape local government action or policy.
- (c) **Transparency**: Public participation processes are open, honest, and understandable. There is clarity and transparency about public participation process sponsorship, purpose, design, and how decision makers will use the process results.
- (d) **Inclusiveness and Equity**: Public participation processes identify, reach out to, and encourage participation of the community in its full diversity. Processes respect a range of values and interests and the knowledge of those involved. Historically excluded individuals and groups are included authentically in processes, activities, and decision and policymaking. Impacts, including costs and benefits, are identified and distributed fairly.
- (e) **Informed Participation**: Participants in the process have information and/or access to expertise consistent with the work that sponsors and conveners ask them to do. Members of the public receive the information they need, and with enough lead time, to participate effectively.
- (f) **Accessible Participation**: Public participation processes are broadly accessible in terms of location, time, and language, and support the engagement of community members with disabilities.

l'engagement des personnes vivant avec un handicap au sein de la communauté.

- g) **Processus approprié :** Les processus de participation du public utilisent un ou plusieurs formats d'engagement qui répondent aux besoins des groupes de participants identifiés et encouragent une participation entière, authentique, efficace et équitable qui est conforme aux buts du processus. Les processus et techniques de participation sont bien conçus pour s'adapter à la portée, au caractère et à l'incidence d'une politique ou d'un projet. Les processus s'adaptent également aux besoins et problèmes changeants à mesure qu'ils sont mis de l'avant.
- h) **Usage de l'information :** Les idées, préférences et les recommandations que les membres de la communauté contribuent aux processus sont consignées et pris en compte par les décideurs. Les représentants locaux communiquent à nouveau les décisions aux participants et au public en général, y compris une description de la façon dont les commentaires publics ont été examinés et utilisés.
- i) **Établissement de liens et capacité communautaire :** Les processus de participation du public permettent d'engager et de former des liens de collaboration et des possibilités d'apprentissage à long terme avec les partenaires et les intervenants de la communauté. Ces liens peuvent inclure des relations avec d'autres intervenants de participation communautaire temporaires ou continus.
- j) **Évaluation :** La municipalité et les participants évaluent chaque processus de participation du public au moyen de commentaires recueillis et de connaissances partagées avec tous afin d'appliquer les réussites aux futurs efforts de participation du public.

7. Continuum d'engagement du public

Le tableau suivant définit les niveaux d'engagement de tout exercice de participation du public entamé par la municipalité. Il sert à encadrer les processus ainsi qu'à

(g) **Appropriate Process:** The public participation process uses one or more engagement formats that are responsive to the needs of identified participant groups; and encourage full, authentic, effective and equitable participation consistent with process purposes. Participation processes and techniques are well-designed to appropriately fit the scope, character, and impact of a policy or project. Processes adapt to changing needs and issues as they move forward.

(h) **Use of Information:** The ideas, preferences, and/or recommendations contributed by community members are documented and given consideration by decision-makers. Local officials communicate decisions back to process participants and the broader public, with a description of how the public input was considered and used.

(i) **Building Relationships and Community Capacity:** Public participation processes invest in and develop long-term, collaborative working relationships and learning opportunities with community partners and stakeholders. This may include relationships with other temporary or ongoing community participation venues.

(j) **Evaluation:** Sponsors and participants evaluate each public participation process with the collected feedback and learning shared broadly and applied to future public participation efforts.

7. Public Participation Continuum

The following table identifies the levels of commitment of all public participation experiences initiated by the municipality. It provides a framework for the various

clarifier et communiquer les attentes et résultats aux participants.

processes and clarifies and communicates expectations and results to participants.

Niveaux de participation publique (P2)		
Niveau inférieur d'influence et de participation		
Niveau supérieur d'influence et de participation		
Le partage d'informations et la collaboration font partie de tous les niveaux du continuum.		
CONSULTER:	IMPLIQUER:	ENGAGER:
<u>Objectif de la participation du public :</u> Demander l'avis des participants sur les analyses, les options et/ou les décisions possibles.	<u>Objectif de la participation du public :</u> Travailler directement avec les participants tout au long du processus pour s'assurer que leurs préoccupations et leurs aspirations soient réellement comprises et prises en considération.	<u>Objectif de la participation du public :</u> Agir en partenariat avec les participants à toutes les étapes du processus décisionnel, y compris l'élaboration des options possibles et le choix final, c'est-à-dire, confier au public le soin de prendre la décision finale. Les parties partagent la responsabilité de mettre en œuvre des aspects des décisions en matière de politique, de programme ou autres.
<u>Notre engagement vis-à-vis du public :</u> Nous vous tiendrons au courant, nous serons attentifs à vos	<u>Notre engagement vis-à-vis du public :</u> Nous travaillerons avec vous pour que, dans la mesure du possible, vos préoccupations	<u>Notre engagement vis-à-vis du public :</u> Nous compterons sur vos conseils et idées pour trouver les solutions et nous

Levels of Public Participation (P2)		
Low level of influence and participation		
High level of influence and participation		
All levels of the continuum involve information sharing and collaboration.		
CONSULT:	INVOLVE:	ENGAGE:
<u>Goal of public participation:</u> Ask participants' opinions on analyses, options and/ or potential decisions.	<u>Goal of public participation:</u> Work directly with participants throughout the process to ensure their concerns and wishes are truly understood and taken into consideration.	<u>Goal of public participation:</u> Work in partnership with participants at all stages of the decision-making process, including the development of potential options and the final decision, i.e. let the public make the final decision. The parties share responsibility for implementing aspects of policy, program or other decisions.
<u>Our commitment to the public:</u> We will keep you up to date, we will pay attention to your concerns	<u>Our commitment to the public:</u> We will work with you so that your concerns and wishes are directly reflected, as far as	<u>Our commitment to the public:</u> We will count on your advice and ideas to find solutions, and we will

<p>préoccupations et aspirations et nous vous ferons savoir de quelle façon les commentaires du public auront influencé la décision.</p>	<p>et aspirations soient reflétées directement dans les options élaborées. Nous vous ferons savoir de quelle façon les commentaires du public auront influencé la décision.</p>	<p>mettrons en œuvre ce que vous aurez décidé.</p>	<p>and wishes, and we will communicate how public comment has influenced decisions.</p>	<p>possible, in the options developed. We will communicate how public comment has influenced decisions.</p>	<p>implement what you decide.</p>
<p>Exemples de pratiques déjà utilisées à Dieppe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trajet de routes du transport en commun • Groupe focus visant plan directeur des loisirs • Sondage communautaire • Budget Dieppe 2014 • Projet pilote de collecte des déchets 	<p>Exemples de pratiques déjà utilisées à Dieppe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail sur le stationnement des véhicules lourds et récréatifs dans les zones résidentielles • Comité spécial sur les pots de feu. 	<p>Exemples de pratiques déjà utilisées à Dieppe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Budget participatif à venir... 	<p>Examples of current practices in Dieppe:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Public transit routes • Recreation Master Plan focus group • Community survey • 2014 Dieppe budget • Waste collection pilot project 	<p>Examples of current practices in Dieppe:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Working group on heavy vehicle and recreational vehicle parking in residential areas • Special committee on fire pits 	<p>Examples of current practices in Dieppe:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation in upcoming budgetary process...

8. Étapes d'un processus décisionnel

Selon les objectifs de l'exercice de participation du public, les citoyens peuvent être inclus à l'une, à plusieurs ou à l'ensemble des étapes du processus décisionnel ci-dessous.

8. Decision-Making Steps

Depending on the objectives of the public participation exercise, citizens may be included in one, several or all of the following stages of the decision-making process.

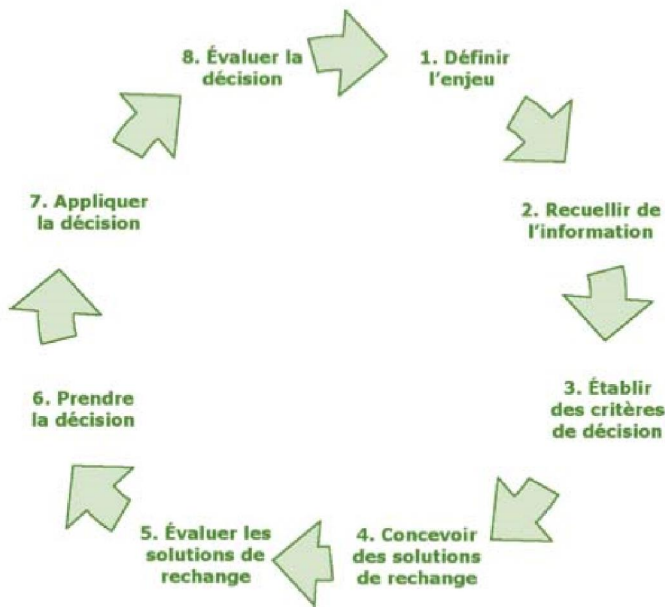


Diagramme tiré du Guide de l'engagement des citoyens, Instituts de recherche en santé du Canada.

9. Portée et mise en application

Le conseil municipal et l'administration reconnaissent que le développement d'une culture d'engagement, de responsabilisation et de participation des résidents se réalise à travers l'éducation et l'exercice de prise de décisions par les résidents.

Par conséquent, l'administration est responsable d'établir et de mettre en œuvre une stratégie visant à accroître les connaissances et le sens de responsabilités nécessaires à une maturation citoyenne. D'ailleurs, l'administration est fortement encouragée de faire appel aux résidents pour veiller à son progrès et à sa réalisation.

L'administration favorise au-delà des exigences de processus législatifs, la participation du public lors des instances suivantes:

- Énoncés de vision et de valeurs;
- Priorités municipales;
- Développement de la municipalité (plan municipal);
- Plans secondaires (plan de loisirs, plan de transport, etc.)
- Nouvelles politiques publiques;
- Politiques publiques existantes;
- Budgets de fonctionnement et d'immobilisations;

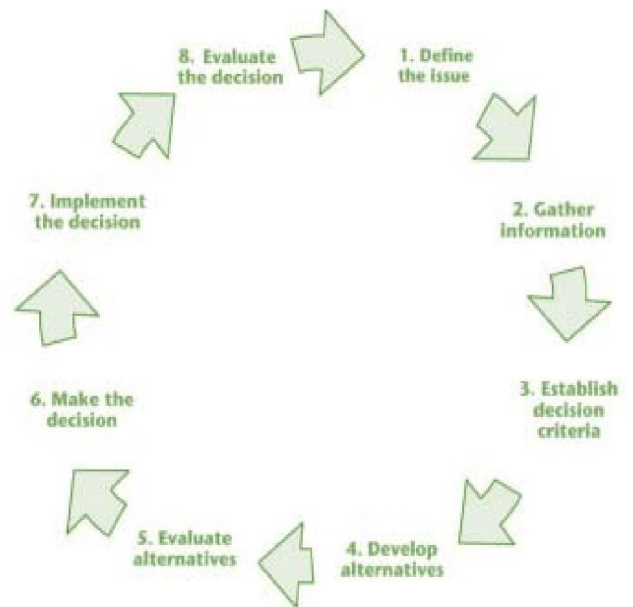


Diagram taken from the Canadian Institutes of Health Research's Citizen Engagement Handbook.

9. Scope and application

City council and the administration recognize that a culture of resident engagement, accountability and participation is developed through education and the exercise of decision making by residents.

Consequently, the administration is responsible for establishing and implementing a strategy for increasing knowledge and a sense of responsibility, leading to mature citizens. The administration is strongly encouraged to call on residents to monitor its progress and accomplishments.

The administration encourages public participation beyond what is legally required in the following decisions:

- Vision and values statements
- Municipal priorities
- Municipal development (municipal plan)
- Secondary plans (leisure plans, transportation plans, etc.)
- New public policies
- Existing public policies
- Operating and capital budgets
- Municipal services

- Services municipaux.

L'administration fait également preuve d'une approche progressive afin d'accentuer la participation du public dans tout autre processus municipal.

10. Affectation des ressources

La direction générale assurera l'affectation des ressources nécessaires à la mise en place de cette politique ainsi que de tout processus de participation du public. Au besoin, elle fera appel à des personnes ressources externes.

L'utilisation du seul genre masculin dans ce document ne vise qu'à alléger le texte.

The administration also uses a progressive approach to emphasize public participation in all other municipal processes.

10. Distribution of resources

The chief administrative officer will provide the necessary distribution of resources to implement this policy and all public participation processes. If needed, he or she will call upon external contact people.

The use of the masculine in this document is intended to simplify the text.